

CONSEIL D'ECOLE DU 10 NOVEMBRE 2008, de 18h à 20h30

1 – PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Monéger-Rogge, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Cesson-Sévigné

Mme Tillier, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse

M. Le Bourdonnec, D.D.E.N.

Les représentants élus des parents d'élèves F.C.P.E. : Mmes Aline-Monnier, Brûlais-Simon, Fontaine, Garreau, Jacquet-Gau, Jézéquel, Mussard, Rannou, Rodriguès-Normant, Romanin-Balaguer et Vu Ngoc ; MM Guillet, Heurtin, Le Jolivet

Les enseignants : Mmes Bahu, Bouteloup, Chaabi, Drazic, Lebreton, Lugué, Morteveille, Noël, Ollivier, Peigné, Quénet, Robert, Thomas et Touche ; MM Hamon et Moulin.

Mme Bouteloup est la présidente du conseil / Mmes Monnier, Mussard et Mme Touche, secrétaires de séance.

2 – REMARQUES EVENTUELLES SUR LE COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL:

Compte-rendu du 17 juin 2008 adopté.

3 - ROLE DU CONSEIL D'ECOLE, REGLEMENT :

Remarque : stabilité du taux de participation des parents au vote de leurs délégués, soit 28 %.

Lors de Conseils précédents, Mme Brûlais avait réclamé le **numéro de la circulaire** prévoyant le délai de **transmission des questions** des parents élus. Les textes officiels de référence sont l'arrêté du 13/05/85 et le décret n°85-502 du 13/05/85 ; la note de service n°86-137 du 14/03/86 ; le décret n° 90-788 du 6/9/90, articles 17,18,19 et 20 ; le décret n°91-383 / le décret n°91-41 du 14/01/91.

Le Conseil se réunit **3 fois par an** (plus si besoin). Les membres du Conseil doivent **recevoir l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de la réunion**, donc les parents doivent transmettre leurs questions encore avant, d'où la règle adoptée jusqu'à présent des 15 jours. Les parents élus ici présents souhaitent porter ce délai à 10 jours, ce qui est réalisable mais ne tient absolument pas compte des contraintes de la directrice. Mme Bouteloup ne comprend pas pourquoi les parents élus veulent 10 jours au lieu de 14, alors que cela compliquerait encore sa tâche.

Décision : les parents continueront à présenter les questions **14 jours avant la date du Conseil**. Si besoin, **en cas d'urgence**, ils pourront demander l'ajout d'une question supplémentaire **10 jours** avant.

Les principales attributions du Conseil d'école sont les suivantes :

Il vote le règlement de l'école.

Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.

Il est associé au projet d'école, donne son avis et présente ses suggestions sur le fonctionnement de l'école et les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne intégration d'élèves à besoins particuliers, restauration, activités périscolaires, hygiène, protection et sécurité des élèves).

Il est aussi consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Le procès-verbal est dressé et signé par la présidente et contresigné par le secrétaire de séance. Deux exemplaires sont adressés à l'Inspecteur de l'Education nationale et un autre au Maire. Un exemplaire est conservé dans un registre à l'école et un autre est affiché en un lieu accessible aux parents.

Les dates des 2 autres Conseils ont été fixées : **mardi 17 mars à 18h et lundi 15 juin à 18h30**.

4 – EFFECTIFS ET ORGANISATION DES COURS : actuellement 333 élèves répartis dans 13 classes : 71 CP, 64 CE1, 70 CE2, 79 CM1 et 49 CM2, soit : 3 CP de 22, 24 et 25 / 2 CE1 de 27 et 28 / 1 CE1-CE2 de 25 (9+16) / 2 CE2 de 27 / 3 CM1 de 26 et 27 / 2 CM2 de 24 et 25.

Il faut y **ajouter 6 élèves** qui ont déjà été inscrits pour début décembre et début janvier (livraison de logements neufs) et on peut s'attendre à d'autres arrivées (136 aux Prés Verts, 203 aux Grands Prés Verts).

Mme Touche interpelle les parents sur leur indifférence au sujet des **effectifs en hausse**. Des parents précisent qu'ils sont conscients de la difficulté, Mme Jézéquel confirme qu'ils se sont souvent mobilisés, par exemple lors des manifestations pour le non-remplacement de leurs collègues en 2007-2008.

5 – BILAN DES TRAVAUX ET ACHATS REALISES :

Travaux pendant les vacances de la Toussaint :

- ❖ Enlèvement de la classe mobile de la cour du cycle 3 des Prés Verts
- ❖ Installation dans les nouveaux locaux des Grands Prés Verts
- ❖ Montage des meubles neufs pour les 2 sites

Achats réalisés : avec les crédits d'investissements alloués par la Mairie : (50 000 euros)

- ❖ Mobilier pour les salles spécifiques des Prés Verts (salle Informatique et Bibliothèque, salle de Sciences et Arts plastiques)
- ❖ Pour Les Grands Prés Verts : tableaux neufs dans 10 classes ; 3 ordinateurs avec meubles (BCD, salle des maîtres et direction) ; mobilier pour une classe supplémentaire (études, langues vivantes, aide), pour les salles spécifiques (Arts plastiques, BCD), pour les salles communes (salles des maîtres et de réunions) et pour le bureau de direction.

Remarque : 1) Le **photocopieur** a été déménagé aux Grands Prés Verts. Les enseignantes du cycle 2 et la directrice doivent aller dans la salle des maîtres de la maternelle pour leurs travaux de copie : c'est **très contraignant** car cette salle sert aussi pour les réunions de la maternelle et elle est éloignée du bureau et des classes de l'élémentaire, surtout après leur transfert dans les classes rénovées du cycle 3.

2) Les enseignantes de cycle 2 demandent un téléphone accessible de leur classe : M. Bernard propose la solution d'un portable.

Premier bilan suite à l'ouverture du nouveau site :

→ élèves **contents** / ils vont être **consultés** pour l'aménagement de la cour / petit souci pour les **élèves CE1 du CE1-CE2** qui ont été séparés des autres CE1 pendant le temps du midi, mais dès le vendredi ils ont bien été mis dans la cour du cycle 2 ; par contre ils ne mangent pas forcément en même temps que leurs copains car ceux-ci peuvent avoir déjà commencé leur repas avant eux.

→ **Ménage fait sur temps scolaire** pour certaines salles : 5h30 dans des locaux jouxtant des salles de classe, 2h30 dans des locaux un peu à l'écart mais qui pourraient servir aux élèves (BCD, Arts plastiques) et 5 h dans des locaux séparés (salles polyvalente et périscolaire), soit un total de 13h par semaine.

M. Bernard explique qu'il a décidé d'appliquer un volet social du développement durable : le ménage doit être fait pendant les heures d'ouverture des locaux afin que le personnel de ménage puisse avoir une vie de famille. Il trouve indécent de faire travailler des personnes jusqu'à 22h. Mme Bahu approuve cette préoccupation mais demande un aménagement du planning, que la salle d'arts soit nettoyée le matin et non pas à 15h30. Mme Bouteloup rappelle que le ménage ne doit pas être une contrainte pour le fonctionnement pédagogique de l'école (*voir courrier envoyé après ce Conseil : joint en annexe*).

Mme Tillier confirme la journée "portes ouvertes" aux Grands Prés Verts le samedi 29/11/08 et Mme Vu Gnoc lui demande que les parents du groupe de travail de la Commission scolaire participent à la réalisation du questionnaire.

6 – ACTIONS MUSIQUE : avec des professionnels titulaires du diplôme universitaire de musiciens intervenants, dans le cadre d'une convention Conseil Général - Education Nationale :

❖ **cycle 2 : par classe, 1 séance de 45 minutes tous les 15 jours, à partir du 10 novembre 2008**

"Parcours artistique et culturel autour du monde" avec Mathilde Vincent (13h par classe).

❖ **cycle 3 :** l'intervenant a donné sa démission, son remplaçant n'est **pas encore recruté**.

Au CE2 : "Chanter et danser l'Afrique subsaharienne" (11 h par classe)

Au CM1 : "Découverte d'oeuvres musicales et instrumentales françaises du 20ème siècle"(11h par classe

Au CM2 : "Développer l'expression et l'interprétation par la rencontre avec un répertoire classique spécialement orienté vers l'opéra" (pas d'heures attribuées car la commission a suspendu le projet). Ce projet était complété par une demande d'intervention auprès de l'Orchestre de Bretagne qui, lui, a accepté le dossier et propose plusieurs séances dans le cadre de l'action "En route vers le concert". Par contre, il veut bien les 2 classes pour le concert fin novembre mais une seule classe pour les visites de lieux, les rencontres avec un artiste et un luthier, l'atelier du musicien. Par tirage au sort, c'est la classe de Mme Bouteloup qui bénéficiera de ces animations en novembre et ses élèves présenteront ensuite leur travail aux élèves de la classe de Mme Morteveille. Celle-ci mènera de son côté un travail sur les arts avec visite d'expositions et créations qui seront expliquées aux autres CM2.

7 – ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES :

► Pour **tous** les élèves **du cycle 3, 2 séances de 45 minutes par semaine**. La langue choisie devra être gardée à l'école élémentaire (3 ans) et au collège en LV1.

❖ **Allemand** : 1 groupe de 8 CM1 avec M-H Denis, enseignante itinérante.

❖ **Anglais** :

→ Marie Bouteloup, Corine Drazic, Catherine Morteveille et Céline Thomas enseigneront l'anglais dans leur classe de CM2, CM1, CM2 et CE2.

→ Echange de services entre 2 classes de CM1 et le CM2 : Catherine Morteveille enseignera l'anglais dans les 2 CM1 (2 groupes de 26). Anne Bahu et Catherine Quénet prendront alors le CM2 2 fois 45 minutes chacune.

→ Echange de services entre 2 classes de CE1-CE2, de CE2 et le CE2 de Céline Thomas : Elisabeth Robert et Annie Touche prendront le CE2 2 fois 45 minutes chacune.

► Pour les élèves **du CE1**, 2 séances de 40 minutes avec Estelle Marion, enseignante itinérante.

Remarque : M. Monéger rappelle le cadre du traité de Lisbonne et les accords entre l'Allemagne et la France pour enseigner l'allemand et le français.

Les parents regrettent qu'une animation soit proposée aux élèves uniquement en langue allemande, ce qui crée un déséquilibre pour le choix de la langue. Mme Bouteloup propose que la présentation des deux langues soit faite aux parents car ce sont eux les décideurs dans ce choix.

8 – INTERVENANTS EXTERIEURS POUR LES ACTIVITES SPORTIVES :

Activités choisies par l'équipe enseignante pour donner un **parcours cohérent aux élèves** en fonction des possibilités offertes.

❖ **Piscine** : **3 créneaux** pour **9 classes** (pas les 3 CM1 ni 1 CM2)

11 séances de 35 min avec 1 surveillant de baignade et 2 MNS en plus de l'enseignante, ce qui permet de diviser la classe en **3 groupes**.

Mme Tillier refuse de rajouter un créneau de piscine, en raison du coût élevé actuel (10 000 €).

❖ **Etudiants de l'UFRAPS** : ateliers sportifs animés par des étudiants en Education Physique qui font ainsi un stage de terrain et sont encadrés par leur professeur une séance sur deux. Les séances font l'objet d'une préparation, d'une analyse et d'une évaluation des étudiants en situation. Les élèves restent sous la **responsabilité de l'enseignante de la classe** qui a rédigé au préalable le projet avec les étudiants. Cette année, ils n'interviennent qu'au premier trimestre pendant une dizaine de séances pour **4 classes** : 3 CM1 et le CM2 de Mme Morteveille.

❖ **Tennis de table** : initiation de **5 ou 6 séances d'une heure 15** pour **7 classes** : 2 CP, 1 CE1, 3 CM1 et 1 CM2. Les animateurs interviennent **gratuitement** dans l'école grâce à une convention entre le club et la municipalité. Ils ont été **agréés par l'Education Nationale** en 2003.

❖ **Tennis : 6 séances d'une heure pour 3 classes : 2 CE2 et CE1-CE2.** Les animateurs interviennent **gratuitement** dans l'école grâce à une convention entre le club et la municipalité. Ils ont été **agréés par l'Education Nationale** en 2008.

❖ **Gymnastique : 5 ou 6 séances d'une heure pour 3 classes : 1 CP, 1 CE1 et 1 CM2.** Les animateurs interviennent **gratuitement** dans l'école grâce à une convention entre le club et la municipalité. Ils ont été **agréés par l'Education Nationale** en 2005. Tous les ans, les enseignantes demandent d'autres créneaux pour étendre l'offre à d'autres classes (pour 13 classes, l'élémentaire a le même nombre de créneaux que la maternelle qui n'a que 7 classes).

9 - INTEGRATION D'ENFANTS : 7 élèves intégrés.

2 AVS (auxiliaires de vie scolaire, avec un contrat public) : Christophe Sauvage à temps plein pour 2 élèves (21h et 3h) / Laurence Goussé pour 2 élèves (12h et 9h).

3 EVS (emplois vie scolaire, avec un contrat privé) : Véronique Laferrière, Benjamin Régeard et Johann Morice à temps plein pour 3 élèves (respectivement 12h, 21h et 21h). Ils complètent chacun le reste du temps par une aide administrative dans la mesure de leurs moyens.

Remarque : à signaler également la scolarisation actuelle de **9 enfants du voyage**, dont 6 sur une année complète.

10 – INFORMATION SUR L'AIDE PERSONNALISEE :

Mme Bouteloup précise que l'aide concerne des **enfants en grande difficulté et des enfants fragiles**. Elle explique que les enfants ont besoin de quelques séances en groupe restreint, et que l'aide personnalisée n'est pas du soutien scolaire.

M. Monéger confirme que la mise en place de l'aide personnalisée est un essai et une première mouture. Une présentation à chaque famille a été faite et 5 parents ont refusé (dont des enfants du voyage).

Certaines enseignantes, dont Mme Ollivier, s'interroge sur le bien-fondé d'un tel dispositif.

Mr Monéger précise que le soutien permet de **révéler toutes les fragilités**, notamment en CM, et donc **d'entrer en 6ème d'une façon plus confortable**.

❖ **Modalités :**

→ **Pour les 5 classes de cycle 2** : 3 séances hebdomadaires de 30 min avant les cours

Mardi, jeudi et vendredi de 8h05 à 8h35 (10 min ensuite de récréation avant l'entrée en classe à 8h45) / Pour 21 élèves

→ **Pour les 8 classes de cycle 3** : 2 séances hebdomadaires de 45 min après les cours

Mardi et jeudi de 16h40 à 17h25 (fin des cours à 16h30, puis 10 min de récréation) / Pour 46 élèves

❖ **Remarque :**

L'organisation n'a pas d'incidence sur les services périscolaires puisque l'école a tenu compte des contraintes existantes (pas de services de garderie ni de restauration dans les locaux neufs du cycle 3).

11 – REGLEMENT INTERIEUR DU GROUPE SCOLAIRE :

Le groupe scolaire étant maintenant sur 2 sites, il faut modifier certains points du règlement pour **l'adapter à chaque site** (accueil dans les cours, accueil périscolaire, circulation, numéro de téléphone).

Il faut y **ajouter 2 lignes** :

L'aide personnalisée fait l'objet d'une organisation interne affichée dans l'école.

L'assurance doit aussi couvrir le bris de lunettes.

12 – MISE EN PLACE DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL EN CAS DE GREVE :

La loi n°2008-790 du 20 août 2008 crée un **droit d'accueil au profit des élèves** des écoles maternelles et élémentaires. En cas de grève, lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de grève est **supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école**, le service d'accueil est assuré par la **commune**.

L'article L. 133-7 du code de l'éducation prévoit l'établissement dans chaque commune d'une liste des personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil. L'identification de ces personnes relève **de la seule compétence du maire**. Cette liste est transmise à l'autorité académique qui vérifie que ces personnes ne figurent pas dans le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. Le directeur d'école transmet ensuite la liste qu'il a reçue du maire pour information aux représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école.

Mme Tillier lit un courrier précisant les positions de la municipalité.

Mme Fontaine s'inquiète : ce n'est pas comme au collège ; ici les enfants sont encore jeunes et les parents doivent être sûrs de leur accueil dans de bonnes conditions.

Mr Monéger explique le caractère particulier des écoles primaires qui n'ont pas de statut juridique, alors qu'un chef d'établissement est d'astreinte pour accueillir les enfants en collège.

13 - LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES :

La circulaire n°2008-093 du 10/07/08 recommande aux enseignants de se référer à **une liste des fournitures essentielles** établie dans le souci d'**alléger les charges qui pèsent sur les familles** et dans une logique d'**éducation à la consommation**. Chaque enseignant a donc vérifié si les fournitures demandées à ses élèves figuraient bien sur cette liste (toujours moins longue que sur la liste officielle).

14 – COORDONNEES :

❖ **Enseignante référente** (gestion des dossiers pour la scolarisation des enfants en situation de handicap) : **Mme Biot** – Collège Les Gayeulles – 35703 – Rennes Cedex 7 - 02 99 63 22 42

❖ **R.A.S.E.D. : Mme Humbert** (psychologue scolaire) et **M. Boucher** (maître E pour le soutien aux élèves) – Ecole M. Carême – route de Janzé – 35410 – Châteaugiron – 02 99 37 56 54

❖ **Promotion de la Santé : D° Roger** - CMS – 40 cours de la Vilaine – 35510 – Cesson-Sévigné 02 99 83 73 11

❖ **Médiateur académique** (pour toutes réclamations sur le fonctionnement du service public de l'éducation) : **M. Quintric**–96 rue d'Antrain–CS 10503–35705–Rennes Cedex7-02 23 21 76 41

15 – AUTRES QUESTIONS SOUHAITEES PAR LES PARENTS :

❖ **Confusion entre les fiches de renseignements et les fiches Base Elèves :**

Le premier jour de la rentrée, les fiches vierges de renseignements ont été distribuées aux parents pour qu'ils donnent **rapidement leurs coordonnées**. Elles ont servi à entrer ces éléments dans Base élèves. Comme les parents élus souhaitaient consulter les fiches Base élèves pour les vérifier, la directrice les a imprimées pour toutes les familles (990 feuilles). Les parents ont pu alors constater qu'**il manquait beaucoup de renseignements** car Mme Bouteloup n'avait saisi que les éléments essentiels. Depuis, petit à petit, les ajouts faits par les familles sont remis sur Base élèves, ce qui prend beaucoup de temps. En septembre 2009, ce sont ces mêmes fiches corrigées qui seront distribuées aux familles afin d'économiser le papier.

❖ **Projet de classes transplantées** : lors des réunions de classe, les 3 enseignantes de CM1 ont présenté leur projet de classe Astronomie (3 jours à Perros-Guirec). Le coût était estimé à 170 €. Une enquête avec réponses anonymes a révélé 3 refus et 1 absence de réponse, sans compter les 4 enfants du voyage qui n'auraient pas participé à ce séjour par principe.

Mme Jacquet et M. Guillet regrettent l'**abandon de ce projet**, M. Heurtin en souligne le coût important.

Mme Quénet rappelle le **principe de base de l'équipe enseignante de l'école : on ne part pas sans la totalité de la classe**. Les parents demandent s'il n'est pas possible de prévoir le projet plus tôt pour le présenter aux familles début septembre, voire même en juin de l'année précédente. Mme Bahu précise qu'il faut avoir envie de partir avec ce groupe d'élèves et de monter un projet, donc il est difficile de le proposer plus tôt. Mme Robert ajoute qu'il faut aussi être disponible personnellement. Une discussion générale permet de souligner les bienfaits des projets pédagogiques et les difficultés rencontrées (dates impératives de réservations, coûts, relations avec les familles). Mme Thomas demande aux parents de ne pas prendre mal sa remarque, mais elle explique que les parents de Thorigné questionnent beaucoup et semblent suspicieux.

La présidente : Mme Bouteloup / Les secrétaires de séance : Mmes Monnier, Mussard et Touche

Signé

Signé

Signé